

Acte à classer

114

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-21T08-48-06.00 (MI240648206)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20221021-114-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjdobDM02CCPAVR_812022022_seal

Date de décision : 21/10/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjdobDM02CCPAVR_8120220...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[114_2022_decision_mod...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/10/22 à 08:48

Par [BUNEL Nadège](#)

Transmis

Date 21/10/22 à 08:48

Par [BUNEL Nadège](#)

Accusé de réception

Date 21/10/22 à 08:54

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	35
Votants par procuration	4
Absents	70
Total des votes	39

7. Finances locales
7. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 11 octobre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. DARMOIS, M. DUCLOS, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LAMY, M. LEROUX, Mme ROSA, M. TIMON, Mme CABOT, M. LETELLIER, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK

TITULAIRES ABSENTS : M. GIRARD, M. LEROY, Mme DUVAL, Mme QUESNEY, Mme HAKI, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

PROCURATIONS : Mme ROULAND à M. BISSON, M. LAMY à Mme DUONG, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme CABOT à M. VOSNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMON

N° 114-2022 Décision Modificative n°2 – Budget Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 80 000 €, comprenant :

En dépenses :

- *Nature 2312 (agencements et aménagements terrains)*, pour la somme de 71 342 euros, correspondant à l'engagement du marché de travaux des étangs.
- *Nature 2313 (constructions)*, pour la somme de 8 658 euros, représentant le marché du plan de gestions des étangs.
- *Nature 2182 (matériel de transport)*, réduction de la somme de - 80 000 euros, le tracteur prévu pour les étangs ne sera pas acheté cette année.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Service	Antenne	Montant
D	I	BRIGVERTES	831	2182		ETANGS	-40 000,00 €
D	I	BRIGVERTES	831	2182	GEMA	ETANGS	-40 000,00 €
D	I	BRIGVERTES	831	2312		ETANGS	60 000,00 €
D	I	BRIGVERTES	831	2312		ETANGS	11 342,00 €
D	I	BRIGVERTES	831	2313	GEMA	PLANGESTIO	8 658,00 €
						TOTAL	- €

Aussi, au regard de ce qui précède,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221021-114-BF
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

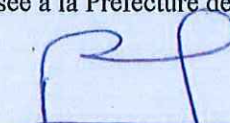
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;
VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant de 80 000 € équilibré en section d'investissement.

Pont-Audemer, le 17 octobre 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

